



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté,
de la Légalité et de l'Environnement**

Marseille, le **3 DEC. 2025**

AVIS D'ENQUETE

**relative à la demande de démantèlement de l' installation nucléaire de base (INB) n° 56
« parc d'entreposage des déchets radioactifs solides »
exploitée par le commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA)
sur son centre de CADARACHE à SAINT-PAUL-LEZ-DURANCE**

L'enquête publique, dont le dossier comporte une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse du CEA, concernant la demande de démantèlement de l' INB n° 56 exploitée par le CEA sur son centre de CADARACHE et située sur le territoire de la commune de SAINT-PAUL-LEZ-DURANCE, aura lieu **du 5 janvier 2026 jusqu'au 5 février 2026 inclus** sur le territoire de (8) huit communes relevant des départements des **Bouches-du-Rhône** (Saint-Paul-Lez-Durance, Jouques), du **Var** (Ginasservis, Rians, Vinon-sur-Verdon), du **Vaucluse** (Beaumont-de-Pertuis, Mirabeau) et des **Alpes-de-Haute-Provence** (Corbières-en-Provence).

Le préfet des Bouches-du-Rhône est chargé de coordonner l'organisation de l'enquête et d'en centraliser les résultats.

Une commission d'enquête est constituée pour conduire l'enquête publique correspondante.

La commission d'enquête est composée des membres suivants :

Président : Monsieur Hervé GAGNEUR

Membres titulaires :

Madame Danielle CAUHAPE,
Monsieur François RESCH

Suppléant :

Monsieur Patrick LEDOUX

Les pièces du dossier d'enquête publique et les registres d'enquête à feuillets non mobiles , côtés et paraphés par le président de la commission d'enquête ou un membre de celle-ci, resteront déposés du 5 janvier 2026 jusqu'au 5 février 2026 inclus en mairies de Saint-Paul-Lez-Durance, Jouques (Bouches-du-Rhône), Ginasservis, Rians, Vinon-sur-Verdon, (Var), Beaumont-de-Pertuis, Mirabeau (Vaucluse), Corbières-en-Provence (Alpes-de-Haute-Provence) afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels d'ouverture au public et présente ses observations et propositions et les consignes sur le registre prévu à cet effet.

Pendant la durée de l'enquête publique, le public peut transmettre ses observations et propositions selon les modalités suivantes :

- par le site internet comportant un registre dématérialisé sécurisé ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6339>,
- par correspondance à l'attention du président de la commission d'enquête à la mairie de St Paul-Lez-Durance, commune siège de l'enquête,
- par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-6339@registre-dematerialise.fr
- par le registre papier déposé dans les mairies précitées .

Les observations et propositions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6339> et seront donc visibles par tous.

Le dossier ainsi que les observations et propositions transmises par courrier électronique seront publiés sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>.

La commission d'enquête recevra personnellement les observations du public à la :

Mairie de Saint-Paul-Lez-Durance : Hôtel de Ville, Place Jean Santini, 13115 Saint-Paul-Lez-Durance,
 - le 05 janvier de 9h à 12h,
 - le 14 janvier de 14h à 17h,
 - le 23 janvier de 09h à 12h,
 - le 05 février de 14h à 17h

Mairie de Jouques : Hôtel de Ville, 39, Boulevard de la République, 13490 Jouques,
 - le 05 janvier de 09h à 12h
 - le 20 janvier de 09h à 12h

Mairie de Rians : Hôtel de Ville, 30, rue de la République, 83560 Rians,
 - le 05 janvier de 09h à 12h
 - le 30 janvier de 09h à 12h

Mairie de Vinon-sur-Verdon : Hôtel de Ville, 66, Avenue de la Libération, 83560 Vinon-sur-Verdon,
 - le 12 janvier de 09h à 12h
 - le 05 février de 14h à 17h

Mairie de Ginasservis : Hôtel de Ville, Place du Docteur Richaud, 83560 Ginasservis,
 - le 16 janvier de 09h à 12h
 - le 29 janvier de 09h à 12h

Mairie de Beaumont-de-Pertuis : Hôtel de ville, Avenue de Verdun, 84120 Beaumont-de-Pertuis,
 - le 12 janvier de 14h à 17h
 - le 02 février de 14h à 17h

Mairie de Mirabeau : Hôtel de Ville, 8, rue de la Mairie, 84120 Mirabeau,
 - le 07 janvier de 14h à 17h
 - le 04 février de 14h à 17h

Mairie de Corbières-en-Provence : Hôtel de Ville, 1, Place Haute, 04220 Corbières-en-Provence,
 - le 08 janvier de 14h à 17h
 - le 23 janvier de 09h à 12h

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

L'avis de l'autorité environnementale ainsi que le dossier complet concernant la demande de démantèlement de l'INB 56 seront consultables :

- dans les mairies concernées par la procédure d'enquête,
- sur le site internet dédié à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6339>
- sur un poste informatique mis à disposition par la préfecture des Bouches-du-Rhône, DCLE, BITRPM, Place Félix BARET, CS 80001, 13282 Marseille cedex 06.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture des Bouches-du-Rhône, DCLE, BITRPM, Place Félix BARET, CS 80001, 13282 Marseille cedex 06, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête est transmise, dès réception :

- par le préfet des Bouches-du-Rhône :
 - au CEA de Cadarache,
 - aux différentes communes concernées de son département et au ministre chargé de la sûreté nucléaire,
- par les préfets des départements du Var, de Vaucluse et des Alpes-de-Haute-Provence, aux différentes communes concernées de leurs départements respectifs.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront publiés sur le site internet des préfectures concernées pendant un an.

Toutes informations concernant le dossier technique pourront être sollicitées auprès du CEA de Cadarache en la personne de Madame Delphine VALADE, chargée d'affaires CEA, téléphone : 04.42.25.33.51 ou mail : delphine.valade@cea.fr

Au plus tard, quinze (15) jours après la réception du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, le préfet des Bouches-du-Rhône, après consultation des préfets des départements concernés, les transmettra au ou aux ministres chargés de la sûreté nucléaire assortis de son avis et des résultats des consultations.

À l'issue de la procédure, la décision d'acceptation ou de refus est accordée par décret pris sur le rapport du ou des ministres chargés de la sûreté nucléaire.

La version préliminaire du rapport de sûreté ne fait pas partie du dossier d'enquête publique, mais elle peut être consultée pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture au public dans les lieux suivants :

-Préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'environnement (DCLE) Bureau des installations et travaux réglementés pour la protection des milieux (BITRPM), Place Félix BARET, CS 80001, 13282 Marseille cedex 06,

-Division de l'ASNR Marseille, 36, Boulevard des Dames, CS 30466, 13235 Marseille Cedex 02.

Toutes informations concernant le rapport préliminaire de sûreté pourront être sollicitées auprès du CEA de Cadarache en la personne de madame Delphine VALADE.

Pour le préfet
La directrice de la citoyenneté
de la légalité et de l'environnement

Louise WALTHER